Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 021-282100551-20261007-CONC_I_E_BIB2-AR

ARRETE FIXANT LA LISTE DES CORRECTEURS ET EXAMINATEURS DES EPREUVES FACULTATIVES D'ADMISSION DES CONCOURS EXTERNE ET INTERNE POUR LE RECRUTEMENT DES BIBLIOTHECAIRES TERRITORIAUX

SESSION 2026

La Présidente du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Côte d'Or

- Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 325-1 et suivants et R. 325-4 et suivants,
- Vu le décret n° 91-845 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux,
- Vu le décret n° 92-900 du 2 septembre 1992 modifié fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des bibliothécaires territoriaux,
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté d'ouverture du concours externe et du concours interne pour le recrutement des bibliothécaires territoriaux en date du 12 décembre 2025 et déposé même jour en Préfecture,
- Vu l'arrêté fixant les admis à concourir au concours externe et au concours interne pour le recrutement des bibliothécaires territoriaux en date du 16 avril 2026 et déposé le 17 avril 2026 en Préfecture,
- Vu la liste d'admissibilité du concours externe et du concours interne pour le recrutement des bibliothécaires territoriaux en date du 3 juillet 2026

ARRETE

ARTICLE 1er

Les correcteurs des épreuves écrites facultatives de langue des concours externe et interne de bibliothécaire territorial, session 2026, sont les suivants :

- Epreuve écrite d'anglais :
  - Madame Patricia CHIROT, Enseignante-chercheuse en anglais et espagnol,
  - Monsieur Frédéric DEFOIS, Professeur d'anglais,
- Epreuve écrite d'allemand :
  - Madame Monique JOUTEL, Traductrice interprète diplômée en allemand et anglais,
  - Monsieur Vincent THURILLET, Professeur d'allemand,
- Epreuve écrite d'espagnol :
  - Madame Patricia CHIROT, Enseignante-chercheuse en anglais et espagnol,
  - Madame Marie-Hélène PINDADO, Professeur d'espagnol en retraite,
- Epreuve écrite de latin :
  - Madame Sophie ABRIC, Professeur de lettres classiques,
  - Madame Marine JOLIVALD, Professeur de latin et grec,
- Epreuve écrite d'arabe moderne :
  - Madame Afaf BOUDEBIA-BAALA, Professeur d'arabe,
  - Monsieur Ilies AHMED-BELHADJ, Professeur d'arabe.

ARTICLE 2

Les examinateurs des épreuves orales facultatives de traitement automatisé de l'information des concours externe et interne de bibliothécaire territorial, session 2026, sont les suivants :

- Monsieur Loïc MILLION, Ingénieur à la Ville de Dijon,
- Monsieur Éric MARTINEZ-LLORCA, Ingénieur en chef, Directeur Général Adjoint à la Communauté Urbaine Creusot Montceau

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 021-282100551-20261007-CONC_I_E_BIB2-AR

ARTICLE 3

La Présidente du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Côte d'Or certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Dijon (22 rue d'Assas 21000 DIJON), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de l'accomplissement des formalités de publicité.

Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 4

La Présidente du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Côte d'Or est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera :

- affiché dans les locaux du centre de gestion et dans ceux des centres de gestion parties à la convention
- transmis à Madame la Préfète de la Côte d'Or

Fait à DIJON, le 07 Octobre 2026
La Présidente,
Patricia GOURMAND